



*Démarche « Municipalité amie des aînés »*

Politique portant sur les aînés

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Décembre 2014

## Table des matières

<b>SAINT-JÉRÔME, VILLE AIMÉE DES AÎNÉS! .....</b>	<b>3</b>
<b>BUT DE LA POLITIQUE .....</b>	<b>4</b>
<b>PRINCIPES DIRECTEURS.....</b>	<b>4</b>
<b>DÉFINITION.....</b>	<b>5</b>
<b>LES AÎNÉS JÉRÔMIENS EN CHIFFRES .....</b>	<b>6</b>
<b>MESURES DÉJÀ EN PLACE.....</b>	<b>7</b>
<b>ORIENTATIONS ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>8</b>

## **Saint-Jérôme, ville aimée des aînés!**

Saint-Jérôme compte au sein de sa population une importante proportion d'aînés. En effet, selon le recensement canadien de 2011, près d'un Jérômien sur cinq est âgé de 65 ans et plus. Bien que soumise, à l'instar de l'ensemble de la société québécoise, au phénomène de vieillissement de la population, le vieillissement de la population jérômiennne s'explique également par la popularité de la ville auprès des aînés.

Saint-Jérôme a tout pour plaire aux aînés. Elle offre un cadre de vie urbain à échelle humaine, proposant à la fois tous les services que peut offrir une ville-centre régionale sans la densité et les problématiques propres aux grandes villes. Saint-Jérôme se présente donc comme un milieu de vie très attractif pour les aînés, qu'ils soient Jérômiens de souche ou qu'ils aient vécu dans les municipalités voisines ou ailleurs.

L'administration de la Ville de Saint-Jérôme est consciente de l'impact de ses services en matière de qualité de vie, tout particulièrement pour ce groupe présentant des besoins particuliers que sont les aînés. Cette politique se veut une réponse aux besoins actuels et émergents des aînés jérômiens et une reconnaissance de leur place en tant que citoyens à part entière.

La Ville invite tous ses partenaires et les acteurs du milieu à contribuer à l'atteinte des objectifs présentés dans cette politique afin que Saint-Jérôme continue de rester une ville aimée des aînés!

## **But de la politique**

Adhérant aux principes du vieillissement actif, la politique a pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyens aînés de Saint-Jérôme en assurant une desserte de services répondant à leurs besoins et favorisant leur participation constante à la vie sociale, économique, professionnelle, culturelle, intellectuelle et civique de la communauté.

La politique vise par conséquent la mise en place d'actions faisant de Saint-Jérôme une ville où il fait bon vieillir.

## **Principes directeurs**

Afin d'atteindre ses visées, les orientations et actions de la politique sont guidées par les principes directeurs suivants :

### **Qualité**

La Ville de Saint-Jérôme respecte les standards de qualité attendus dans sa prestation de services aux aînés. Cet aspect touche autant la qualité des environnements et aménagements physiques, le service à la clientèle, les contenus des programmes, des activités et des événements, la qualification des intervenants ainsi que les stratégies de soutien au déploiement des services (communications, propreté, entretien, etc.).

### **Accessibilité**

Les services et programmes destinés aux aînés se veulent accessibles sur les plans physique, financier, culturel, temporel et organisationnel. Ce principe sous-tend que les capacités et les contraintes des aînés sont considérées dans la planification des services afin que chacun puisse en bénéficier de façon équitable. L'accessibilité repose également sur la diffusion efficace des informations relatives auxdits services.

### **Collaboration et partenariat**

La Ville de Saint-Jérôme jouit d'une longue tradition de collaboration et de partenariat auprès des nombreux intervenants présents au sein du territoire : organismes communautaires et de loisir, services publics en santé et en éducation, autres instances gouvernementales de portée locale et régionale, regroupements et tables de concertation, etc. La Ville entend poursuivre ces collaborations et reconnaître l'apport et l'expertise incontournables de ses partenaires en matière de qualité de vie des aînés.

## **Actualisation**

La société actuelle est marquée par la vitesse des changements dans tous les domaines. La Ville de Saint-Jérôme actualise ses interventions en tenant compte de ces transformations associées aux cultures générationnelles, aux rapports sociaux, aux valeurs collectives, aux tendances ainsi qu'aux innovations technologiques. La Ville de Saint-Jérôme intervient pour les aînés d'aujourd'hui et planifie pour les aînés de demain.

## **Définition**

Le concept de vieillissement demeure une notion relative définie de façon différente selon qu'on l'aborde sous l'angle sociologique, biologique, économique ou autre. Les différents organismes de référence ainsi que les instances publiques ne s'entendent pas sur une définition unique et consensuelle.

Le terme « aîné » fait donc ici référence à toute personne correspondant, par son âge, ses capacités, ses rôles sociaux ou son rapport à la vie active, à la représentation sociale générale de ce qu'est un aîné et des besoins particuliers qui lui sont associés. Cette définition n'empêche cependant pas que l'admissibilité à certaines mesures soit définie en fonction de caractéristiques précises, comme l'âge.

Les aînés sont ici considérés dans une perspective à long terme, c'est-à-dire que les préoccupations relatives à leurs besoins sont articulées en fonction de la situation actuelle, mais également en gardant à l'esprit les particularités propres à chaque génération et donc, aux aînés à venir.

## Les aînés jérômiens en chiffres<sup>1</sup>

**12 540** : nombre de personnes âgées de 65 ans et plus

**18,3 %** : taux de représentativité des personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble de la population

**57 %** : proportion de femmes parmi les personnes âgées de 65 ans et plus

**3 780** : nombre de personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules. **72 %** sont des femmes

**47 %** : proportion des personnes de 65 ans et plus ne détenant aucun grade ou diplôme scolaire

**6, 1 et 5** : numéros des districts comptant le plus grand nombre de personnes âgées de 65 ans et plus

**27 %** : en 2024, proportion de personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble de la population<sup>2</sup>

**23,4 %** : proportion des personnes de 65 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu

---

<sup>1</sup> Données du Recensement 2011 de Statistique Canada

<sup>2</sup> Prévisions démographiques de l'Institut de la statistique du Québec

## Mesures déjà en place

La préoccupation de la Ville de Saint-Jérôme envers les aînés n'est pas nouvelle. Outre les installations, programmes, activité, événements et services s'adressant à l'ensemble de la population, plusieurs actions et programmes destinés aux aînés sont déjà en place, dont voici un aperçu :

- Visites d'inspection et exercices d'évacuation dans les résidences;
- Vérification de la conformité pour les petites résidences privées;
- Représentation sur les tables de concertation locales et régionales;
- Politique de soutien et de reconnaissance des organismes, dont près de 45 organismes dédiés aux aînés;
- Plan de déneigement tenant compte résidences pour aînés;
- Répertoire des ressources pour les personnes handicapées ou vivant avec une incapacité;
- Conférences de prévention et de sensibilisation en matière de santé;
- Café avec un policier;
- Cinémaltraitance;
- Service de transport porte-à-porte « Alfred »;
- Lecture en héritage (dans les CHSLD) en collaboration avec les bibliothèques publiques ;
- Programme d'identification volontaire des aînés à mobilité réduite (intervention en cas de sinistre).

Enfin, il faut souligner l'existence du Quartier 50+, un centre visant les personnes âgées de 50 ans et plus et offrant une vaste programmation d'activités et d'événement récréatifs, sportifs, culturels et socio-éducatif. Le Quartier 50+ comptait, en 2014, plus de 2 500 membres.

## **Orientations et objectifs généraux**

Les orientations et les objectifs de la politique des aînés ont été élaborés en tenant compte des huit axes d'intervention proposés par le Carrefour action municipal et famille et qui représentent huit domaines intimement liés au vieillissement actif et à la qualité de vie des aînés.

Les orientations et les objectifs ont été formulés dans le respect des compétences et champs d'action reconnus légalement à la Ville de Saint-Jérôme.

### **Habitat**

L'habitation joue un rôle de premier plan en matière de qualité de vie des personnes. L'enjeu, pour les aînés, est de pouvoir jouir d'un domicile sécuritaire et adapté à leurs contraintes, situé dans un environnement proposant des services répondant à leurs besoins. Saint-Jérôme, ville de services, présente plusieurs avantages auxquels les aînés sont sensibles, et cet état de fait explique la popularité de la ville auprès des citoyens aînés originaires de la ville ou non.

Par ailleurs, le fait de devoir changer de domicile représente généralement un stress important pour la personne âgée, sans compter que cette situation s'accompagne – ou repose – sur un constat de perte : départ des enfants du domicile familial, difficulté à entretenir ou payer le domicile, décès du conjoint, perte d'autonomie, etc.

L'accès des aînés à des logements répondant adéquatement à leurs besoins devient dès lors une priorité, non seulement en vue de répondre à une nécessité, mais en tant que facteur de qualité de vie pouvant favoriser la santé physique et mentale et le maintien de l'autonomie.

La Ville de Saint-Jérôme se doit par conséquent d'exercer une vigie quant à l'éventail et la qualité de l'offre d'habitation destinée aux aînés sur son territoire.

### **ORIENTATION :**

#### **1. ENCOURAGER LA DIVERSITÉ EN MATIÈRE DE LOGEMENTS DESTINÉS AUX AÎNÉS**

Objectifs généraux :

##### **1.1 Stimuler l'augmentation de logements répondant à des besoins particuliers**



## **Participation sociale**

La participation sociale se concentre sur deux principaux aspects : la vie sociale et récréative ainsi que l'emploi et le mentorat.

Le loisir chez l'aîné permet de briser l'isolement, de vivre une passion, de poursuivre un but et d'avoir un sentiment d'appartenance à un groupe. La pratique d'activités de loisir apporte divers bénéfices au niveau de la santé physique et mentale, ainsi qu'en matière de maintien du réseau social. Cette dimension extrêmement importante de la vie des aînés se doit d'être un point central des services offerts par la Ville.

L'emploi et le mentorat permettent par ailleurs à la personne aînée de poursuivre un rôle significatif sur les plans économiques et sociaux par la sollicitation et la mise en valeur de ses compétences et de son expertise.

Le nombre important d'aînés vivant à Saint-Jérôme impose la mise en place de programmes, d'activités et d'événements de nature récréative favorisant leur participation, quels que soient leurs capacités, leurs intérêts et leurs contraintes, afin qu'ils profitent des bénéfices associés à la pratique. Plusieurs possibilités de participation existent d'ailleurs déjà, comme par exemple le Quartier 50+ ainsi que l'ensemble des installations, équipements et aménagements récréatifs, culturels, sportifs et de plein air présents sur le territoire.

Par ailleurs, cette importance en nombre représente également un atout pour la communauté qui ne peut que profiter de l'expérience des aînés. Cet héritage se doit d'être partagé et mis en valeur.

La Ville de Saint-Jérôme reconnaît l'importance de la participation sociale pour les aînés et entend y contribuer.

### **ORIENTATION :**

#### **2. PROPOSER UN LARGE ÉVENTAIL DE POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION SOCIALE**

Objectifs généraux :

- 2.1 Poursuivre le développement de programmes d'activités destinés aux aînés
- 2.2 Valoriser l'expertise professionnelle des aînés

## **Respect et inclusion sociale**

Le respect et l'inclusion sociale sont des conditions essentielles de la vie collective. Chacun doit pouvoir faire sa place au sein de la communauté, nonobstant l'origine, l'âge ou la condition. Le respect et l'inclusion sociale se traduisent également par la relation à l'autre, par le désir de partage intergénérationnel, par la capacité d'adapter les services et les programmes en fonction des besoins et des caractéristiques des aînés.

La Ville de Saint-Jérôme, par son statut d'intervenant public, se doit évidemment d'adopter des façons de faire exemplaires et d'encourager la reconnaissance et le respect des aînés au sein de la vie de la communauté.

### **ORIENTATION :**

#### **3. DÉVELOPPER LES HABILITÉS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET DE RELATIONS AVEC LES CITOYENS AÎNÉS**

Objectifs généraux :

##### **3.1 Adapter le service à la clientèle aux besoins des aînés**

## **Engagement social et citoyen**

Le bénévolat et la participation à la vie citoyenne revêtent souvent une signification très particulière pour les aînés. Ces actions représentent une façon de demeurer actif et de se sentir utile, mais également de rencontrer des gens, d'apprendre et de développer de nouvelles habiletés, ou de faire valoir son expérience. Le bénévolat et la participation à la vie citoyenne représentent maintes occasions de contribuer à la vie communautaire et de devenir un maillon dans la chaîne de solidarité sociale qui s'exprime à Saint-Jérôme.

Le bénévolat des aînés jérômiens se réalise au sein d'organismes communautaires, récréatifs, culturels éducatifs, de défense des droits et ainsi de suite. Très souvent, il s'exprime plus discrètement dans l'entourage immédiat et le voisinage. Cette forme d'entraide aux retombées incalculables doit être soutenue et encouragée.

Par ailleurs, en matière de bénévolat et de participation à la vie citoyenne comme ailleurs, les façons de faire évoluent au gré des transformations sociales. Il peut être difficile pour les organismes reposant sur l'action bénévole de s'y retrouver et de développer les stratégies mobilisatrices nécessaires au maintien de leurs activités.

La Ville de Saint-Jérôme, reconnaissant l'apport exceptionnel de l'engagement social des aînés au sein de la communauté, entend soutenir les organismes et les personnes engagées dans l'action bénévole et la vie citoyenne.

### **ORIENTATION :**

#### **4. RECONNAÎTRE ET ENCOURAGER L'ENGAGEMENT SOCIAL ET CITOYEN DES AÎNÉS**

Objectifs généraux :

- 4.1 Mettre en valeur l'engagement social des aînés
- 4.2 Favoriser la représentation des aînés dans les instances consultatives municipales

## **Communications et information**

Les communications et l'information n'ont jamais occupé autant de place que dans la société actuelle. La transmission d'informations-clés est un facteur déterminant de la qualité de vie des personnes vieillissantes. En effet, c'est seulement lorsqu'elles sont au courant de l'existence de services qui leur sont destinés qu'elles peuvent y recourir.

L'abondance d'information ainsi que l'évolution rapide des technologies permettant d'y accéder constituent des facteurs de confusion chez nombre d'aînés. Les organismes, les intervenants et les acteurs publics sont nombreux et diffusent chacun l'information qui leur est propre, ajoutant à cette confusion. Les aînés se trouvent face à une multitude de stratégies de diffusion et s'y retrouver s'avère complexe.

En matière de communications et d'information, le rôle de la Ville de Saint-Jérôme est de bien sûr s'assurer de la diffusion efficace de l'information relative à ces services et programmes. À cet effet, elle doit tenir compte de la réalité de chacune des clientèles à rejoindre et ajuster ses stratégies de diffusion en conséquence.

À titre de premier intervenant public sur son territoire, la Ville peut également assurer un certain leadership dans la mise en place des stratégies permettant aux aînés de s'informer sur l'ensemble des services publics et communautaires offerts dans la communauté.

### **ORIENTATION :**

#### **5. FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION RELATIVE AUX SERVICES ET PROGRAMMES DESTINÉS AUX AÎNÉS**

Objectifs généraux :

- 5.1 Adapter les communications et l'information municipale en fonction des besoins des aînés
- 5.2 Participer à la diffusion des informations visant les aînés

## **Soutien communautaire et services de santé**

Les questions de santé et de soutien communautaire revêtent une grande importance aux yeux des aînés, car ce sont des dimensions très influentes sur les capacités des personnes et le maintien de leur autonomie. Plusieurs acteurs interviennent dans ces domaines au sein du territoire de la ville de Saint-Jérôme et prodiguent aux aînés soins, secours et soutien de façon quotidienne ou ponctuelle.

Les services de soutien communautaire et de santé représentent souvent les leviers qui permettront aux aînés de garder un lien social, de connaître et d'accéder à l'aide dont ils ont besoin et de maintenir leur autonomie, facteurs contribuant tous à la qualité de vie.

La santé et le soutien communautaire ne sont pas directement des compétences municipales, mais la Ville de Saint-Jérôme collabore étroitement avec les organisations œuvrant dans ce domaine, notamment en matière de prévention et de saines habitudes de vie.

### **ORIENTATION :**

#### **6. COLLABORER EN MATIÈRE DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE ET DE SERVICES DE SANTÉ**

Objectifs généraux :

- 6.1 Encourager les actions préventives en matière de santé et de sécurité
- 6.2 Contribuer aux mesures favorisant le maintien à domicile

## **Espaces extérieurs et bâtiments**

Les espaces extérieurs et les bâtiments représentent l'environnement immédiat du domicile : la rue sur laquelle on habite, le voisinage, le quartier, mais également les espaces et bâtiments publics. Ces aspects ont une influence directe sur la qualité de vie des aînés par leur fonctionnalité et leur esthétique.

Le fait de pouvoir jouir en toute convivialité et en toute sécurité de ces espaces et bâtiments représente un impact important pour les aînés en leur permettant de multiplier les lieux et les sphères d'activités, prévenant ainsi l'isolement et ses conséquences en matière de santé physique et mentale. Les aménagements tenant compte des besoins des aînés facilitent le maintien d'un mode de vie actif et favorisent la mixité sociale, voire intergénérationnelle.

La ville devient ainsi, pour les aînés, un espace de vie et de socialisation, un lieu qui leur appartient autant qu'aux autres groupes et générations, un lieu qu'ils sont en droit de s'approprier en toute quiétude.

La Ville de Saint-Jérôme souhaite que les aînés profitent des espaces extérieurs et des bâtiments qu'elle met au service de sa population et entend apporter une attention particulière à leurs besoins en matière d'aménagement et d'adaptation.

### **ORIENTATION :**

#### **7. FACILITER L'USAGE DES ESPACES PUBLICS PAR LES AÎNÉS**

Objectifs généraux :

- 7.1 Encourager l'usage des espaces publics extérieurs par les aînés
- 7.2 Améliorer la convivialité des espaces extérieurs et des bâtiments

## **Transport**

Tout le monde a besoin de se transporter, que ce soit par utilité ou pour les loisirs. Chez les aînés, la notion de mobilité revêt une importance particulière parce qu'elle est intimement liée à la notion d'autonomie.

Quel que soit le moyen de locomotion retenu, chacun souhaite pouvoir se déplacer de façon sécuritaire et abordable, dans des délais raisonnables de temps. Saint-Jérôme propose une multitude d'options pour qui veut se déplacer à pied, à vélo, en automobile, en transport collectif ou autres. Le défi réside d'une part dans le partage de la route entre les différents types d'usagers et, d'autre part, dans l'accessibilité à un transport collectif efficace et convivial.

Encore une fois, un lien est à faire entre la capacité de se déplacer en toute sécurité et la qualité de vie des aînés, dans une perspective de vieillissement actif. Chacun devrait pouvoir facilement se rendre à ses activités et à ses rendez-vous, faire ses courses, visiter ses amis et sa famille.

La Ville de Saint-Jérôme reconnaît l'importance pour les aînés de pouvoir se déplacer de façon autonome et sécuritaire, et entend poursuivre ses actions dans ce sens.

### **ORIENTATION :**

#### **8. FACILITER LE DÉPLACEMENT DES AÎNÉS AU SEIN DU TERRITOIRE**

Objectifs généraux :

- 8.1 Faciliter le transport actif
- 8.2 Encourager le recours au transport collectif
- 8.3 Améliorer la sécurité du transport motorisé

## Conclusion

D'ici 10 ans, près de la moitié de la population de la ville sera composée de citoyens de 50 ans et plus. Le poids démographique des aînés jérômiens contribuera à accentuer la pression sur certains services, notamment en matière de logements adaptés, de traverses piétonnières sécuritaires, d'aménagements piétonniers et cyclables hors route, d'activités récréatives favorisant la création de liens sociaux.

Les employés travaillant directement auprès des citoyens devront être au fait des besoins particuliers des aînés et des stratégies de communication à privilégier auprès de ces derniers, notamment dans le cas des personnes vieillissantes qui présentent des signes d'altération des fonctions cognitives. Par ailleurs, les citoyens aînés sont également des adultes expérimentés, ayant le sentiment d'avoir déjà largement contribué à la société et qui, en retour, attendent des services municipaux, la qualité qu'ils sont en droit d'attendre.

Le nombre imposant de citoyens à la retraite posera le problème d'occupation du temps libre de toutes ces personnes. Certains seront à la recherche d'une activité rémunérée afin de demeurer stimulés et de maintenir leur niveau de vie. Le visage du bénévolat pourrait être appelé à se transformer puisque la motivation intrinsèque du bénévole, habituellement la satisfaction d'aider son prochain, semble actuellement disparaître pour faire place aux motivations extrinsèques, comme celles se rapportant aux avantages, récompenses ou le prestige reliés à la fonction. Un centre comme le Quartier 50+ prendra encore plus son sens pour toutes ces personnes dont la qualité de vie dépendra largement des réseaux sociaux, de support et d'entraide qu'elles parviendront à se créer.

La transmission des informations concernant les services offerts aux aînés obligera la Ville à faire preuve d'ingéniosité tant que la génération actuelle d'aînés résistera à l'utilisation des communications informatisées et qu'elle n'ajoutera foi qu'aux informations transmises par des personnes de confiance.

Par ailleurs, les aînés formant la majorité des citoyens adultes du territoire se retrouveront forcément nombreux au sein des instances décisionnelles et consultatives municipales et leur vision influencera nombre de décisions.

Les aînés vivront plus longtemps et en meilleure santé. Toutefois, tel que mentionné par les participants aux séances de consultation, cela n'enlève en rien la nécessité pour chacun d'eux de prendre son destin en main en faisant le nécessaire pour rester en santé, stimulé, à l'affût des services offerts aux aînés, pour le cas où ils deviendraient soudainement nécessaires, de maintenir leur réseau social significatif et de prévoir des dispositions personnelles pour le cas où leur santé déclinerait subitement. Comme l'ont dit ces mêmes participants : « Aide-toi et Saint-Jérôme, Ville aimée des aînés, t'aidera!